

Recensement agricole 2020

2 296 exploitations agricoles dans la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

La communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) est le territoire le plus agricole de la Guadeloupe. Avec près de 2 300 exploitations agricoles, il concentre 32 % des exploitations et occupe 38 % de la surface agricole totale de l'archipel. Les exploitations, en diminution de 8 %, ont une surface moyenne en progression et valorisent une surface totale qui se stabilise (12 140 ha). Les structures d'exploitation évoluent avec une baisse du nombre d'exploitations spécialisées en canne à sucre et une augmentation des exploitations spécialisées en élevage bovin. La main-d'oeuvre employée en agriculture représente plus de 1 900 équivalent-temps-plein. Elle demeure très majoritairement d'origine familiale (77 %).

Le nombre d'exploitations est en diminution constante

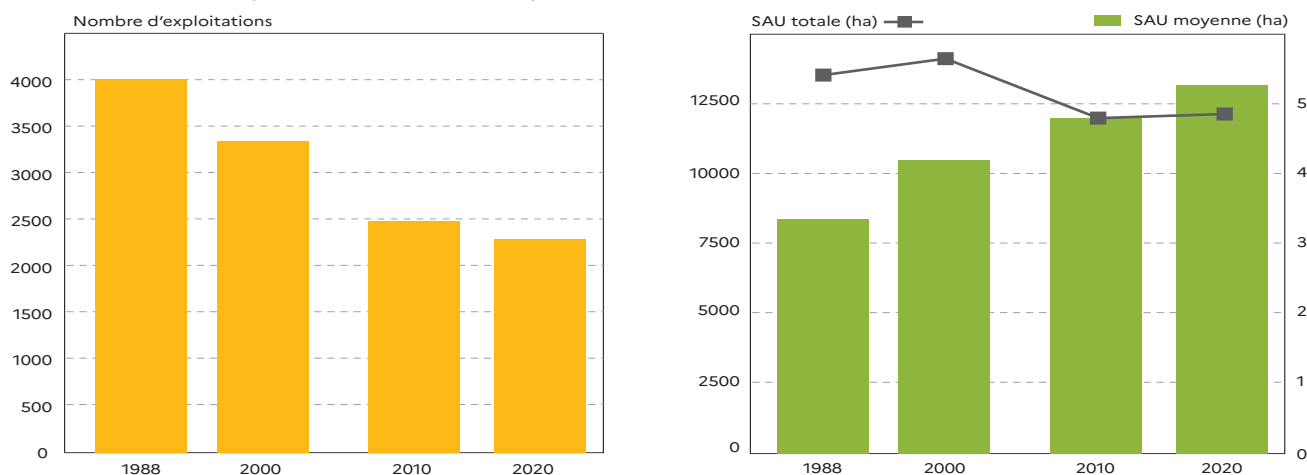
Le recul du nombre d'exploitations agricoles recensées se poursuit (*graphique 1*) mais à un rythme plus faible. La diminution (- 8 %) entre 2010 et 2020 est comparable à celle observée en Guadeloupe (- 7 %). Pour les deux décennies précédentes, la diminution était de 26 % entre 2000 et 2010 et de 17 % entre 1988 et 2000. Les exploitations spécialisées en grandes cultures, c'est-à-dire principalement en canne à sucre, ne

sont plus aussi dominantes qu'en 2010 où elles représentaient 48 % du nombre des exploitations. Désormais, elles occupent une part proche (36 %) de celles des exploitations spécialisées en bovins viande (33 %). Après avoir chuté de 15 % entre 2000 et 2010, la surface agricole utilisée (SAU) totale s'est stabilisée entre 2010 et 2020 autour de 12 000 hectares. Dans ce contexte, les surfaces des prairies sont en légère augmentation et

les surfaces des cultures permanentes progressent de 27 %. Alors que les surfaces cultivées connaissent une petite diminution (- 1 %), les surfaces de canne à sucre accusent un recul important de 10 %. Moins nombreuses, les exploitations agricoles s'agrandissent. Une exploitation agricole dispose en moyenne de 5,3 hectares, soit 0,5 hectare de plus qu'en 2010 et 1,1 hectare de plus qu'en 2000.

Graphique 1

En 40 ans, plus de 40 % des exploitations ont disparu
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

Source : Agreste - Recensements agricoles



Tableau

Le recensement agricole en quelques chiffres

	CANGT 2010	CANGT 2020	Evolution CANGT 2020/2010	Part de la CANGT en Guadeloupe	Evolution Guadeloupe 2020
Exploitations	2 494	2 296	-8 %	32 %	-7 %
<i>dont à spécialisation végétale</i>	1 325	1 010	-24 %	31 %	-19 %
<i>dont à spécialisation animale</i>	656	884	+ 35 %	34 %	+ 37 %
<i>dont mixtes (polyculture, polyélevage)</i>	506	388	-23 %	27 %	-26 %
Exploitations sous statut individuel	2 446	2 225	-9 %	32 %	-8 %
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	s	2 %	s	35 %	+ 2 points
Part des exploitations vendant en circuit court ² (%)	51 %	58 %	+ 7 points	28 %	+ 3 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	2 512	2 312	-8 %	32 %	-7 %
<i>dont ayant 60 ans ou plus (%)</i>	18 %	26 %	+ 8 points	28 %	+ 12 points
<i>dont femmes (%)</i>	19 %	18 %	- 1 point	28 %	- 3 points
Travail agricole (ETP) ³	2 041	1 940	-5 %	30 %	-15 %
SAU totale (ha)	12 021	12 143	+ 1 %	38 %	+ 1 %
<i>dont terres arables</i>	7 788	7 698	-1 %	45 %	-2 %
<i>dont canne</i>	6 793	6 147	-10 %	50 %	-12 %
<i>dont prairies (artificielles, temporaires, permanentes)</i>	3 932	4 065	+ 3 %	36 %	+ 9 %
<i>dont cultures permanentes</i>	301	381	+ 27 %	12 %	-3 %
<i>dont banane</i>	217	237	+ 9 %	12 %	-16 %
SAU moyenne (ha) ⁴	4,8	5,3	+ 10 %		+ 9 %
Cheptel (UGB)	15 301	12 593	-18 %	33 %	-15 %
<i>dont bovins (UGB)</i>	11 363	9 356	-18 %	34 %	-14 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel)

2. Fleurs et plantes exclues en 2010

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)

4. Y compris exploitations sans SAU

Champ : Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)

Source : Agreste - Recensements agricoles

Plus de huit exploitations sur dix sont des microexploitations

Depuis 2010, la diminution du nombre d'exploitations concerne uniquement les "micros" exploitations (très petites unités ayant moins de 25 000 € de Production Brute Standard PBS – cf. Méthodologie). Malgré cette tendance, elles demeurent très largement dominantes dans le paysage agricole avec 1 918 exploitations (84 %) (*graphique 2*). Dotées d'une SAU moyenne de 3,3 hectares, elles valorisent 52 % de la SAU totale. Elles emploient 61 % de la main-d'œuvre agricole, ce qui correspond à 0,2 ETP par hectare. Elles représentent la quasi totalité des exploitations spécialisées en bovins viande (99 %) et sont majoritaires pour la canne à sucre (84 %). En 2020, le nombre de petites exploitations (entre 25 000 et 100 000 € de PBS) est de 322 unités. En augmentation de 20 %, elles représentent 14 % des exploitations et cultivent 27 % de la SAU. Ce sont principalement des exploitations spécialisées en canne à sucre (39 %) et

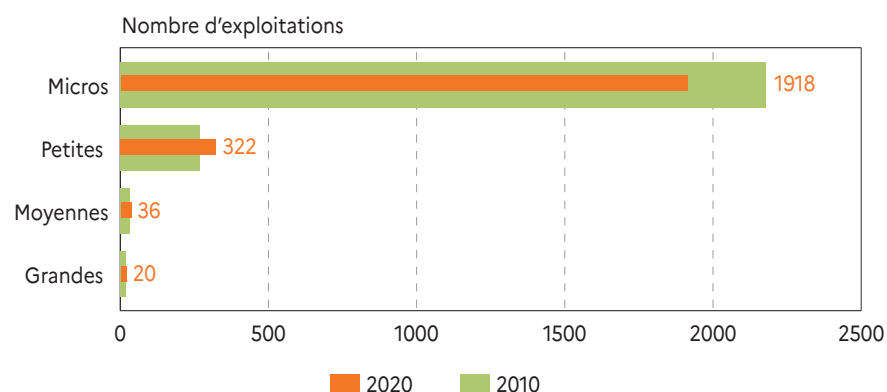
des exploitations qui combinent polyculture et polyélevage (33 %). Peu nombreuses (2 %), les moyennes et grandes exploitations sont en

progression. Elles cultivent 1 % de la SAU et sont spécialisées dans les cultures végétales, notamment en légumes.

Graphique 2

Le nombre de micro-exploitations recule de 12 %

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 "au prix de 2017"

Champ : Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

Source : Agreste - Recensements agricoles

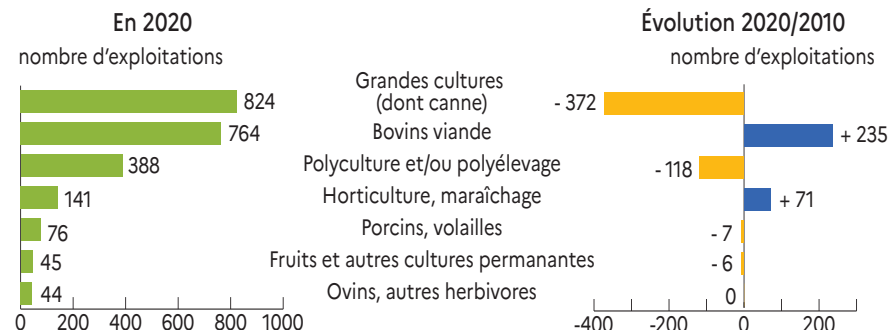
Les exploitations spécialisées en horticulture et maraîchage doublent

La baisse du nombre d'exploitations en 2020 masque des disparités et des évolutions importantes d'orientations économiques. Ainsi, le nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures diminue de 372 unités en 10 ans, soit 31 % (graphique 3). Cette baisse importante correspond à celle observée à l'échelle du territoire guadeloupéen. Les exploitations combinant culture et élevage sont également en recul, elles perdent 23 % de leurs effectifs. À l'inverse, le nombre d'exploitations spécialisées dans l'élevage de bovins augmente de 235 unités (+ 44 %). Cette hausse est la conséquence de la spécialisation en élevage d'exploitations qui associaient culture et élevage en 2010 et qui n'ont plus d'atelier de culture en 2020.

En même temps, le maraîchage et l'horticulture gagnent du terrain. Avec un effectif qui double en dix

ans, le territoire possède aujourd'hui 30 % des exploitations guadeloupéennes spécialisées dans ces productions.

Graphique 3
Près d'une exploitation sur trois est spécialisée en canne à sucre
Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre
Source : Agreste - Recensements agricoles

Zoom sur la communauté d'agglomération du Nord Grand-Terre Le "grenier" de la Guadeloupe

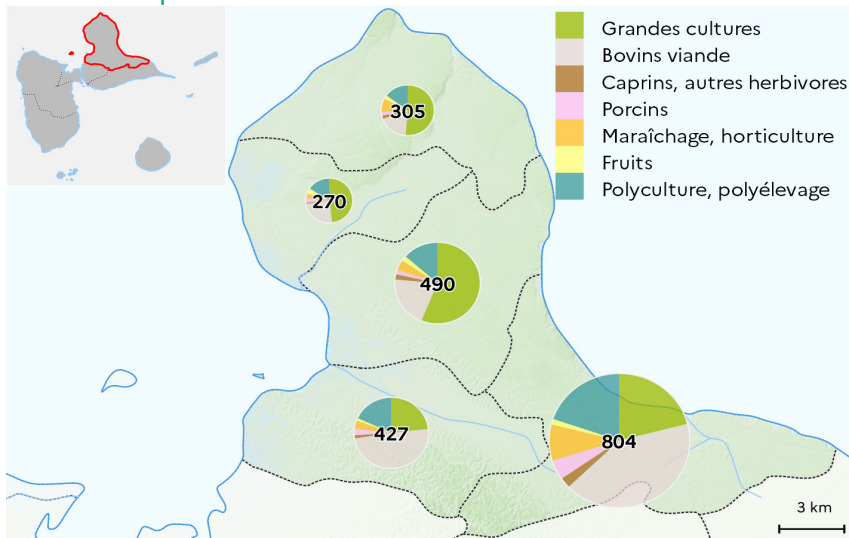
La communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre, localisée à la pointe nord est de la Guadeloupe est un plateau calcaire de 324 km² avec une double façade maritime qui rassemble cinq communes. Du nord au sud : Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal, Le Moule et Morne-à-l'Eau. Territoire rural peu peuplé, l'agriculture y occupe une place prépondérante et caractérise les paysages. Considéré comme le « grenier » de la Guadeloupe, il

Chiffres clés par commune

	Exploitations (Nombre)		SAU (Hectare)		Cheptel (UGB)		Main-d'oeuvre (ETP)	
	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010
Anse-Bertrand	305	385	1 960	1 789	2 284	2 364	277	285
Morne-à-l'Eau	427	422	1 458	1 558	2 553	3 580	286	296
Le Moule	804	796	3 439	3 446	4 100	4 798	652	721
Petit-Canal	490	592	2 854	3 160	2 190	2 441	415	483
Port-Louis	270	299	2 432	2 069	1 466	2 118	310	256
Guadeloupe	7 254	7 804	31 836	31 401	37 836	44 348	6 440	7 603

Champ : Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)
Source : Agreste - Recensements agricoles

Nombre d'exploitations et Otex en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020
Réalisation : DAAF 971

regroupe 32 % des exploitations guadeloupéennes et valorise 38 % de la surface agricole totale. L'activité économique est principalement centrée sur l'agroalimentaire avec la présence de plusieurs infrastructures majeures : usine sucrière, abattoir, distillerie ou encore centre de conditionnement de melons. La production de canne à sucre est présente sur les cinq communes et couvre plus de 6 100 hectares. Malgré une diminution de 10 %, elle occupe la moitié de la surface totale de canne cultivée en Guadeloupe. Les trois communes les plus au nord sont spécialisées en canne à sucre, tandis que les deux communes les plus au sud sont spécialisées en élevage de bovins.

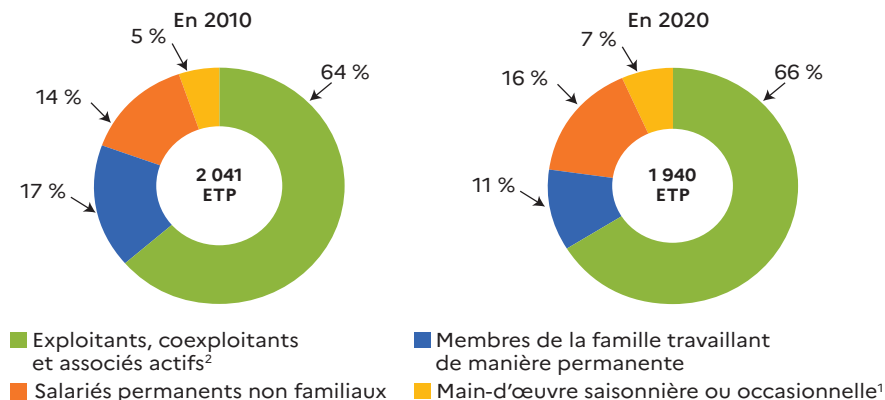
Les exploitations agricoles emploient plus de 5 000 actifs

En 2020, les exploitations agricoles du territoire de la CANGT assurent un travail permanent à plus de 3 100 personnes. Elles emploient également plus de 1 900 salariés saisonniers ou occasionnels. Le volume de travail total représente 1 940 équivalent-temps-plein (ETP – cf. Méthodologie) (graphique 4). C'est une baisse limitée à 5 % des ETP, malgré la diminution de 8 % du nombre d'exploitations. La main-d'œuvre d'origine familiale, en recul de 4 points entre 2010 et 2020, demeure largement majoritaire (77 %). Les chefs d'exploitation sont le pilier de cette main-d'œuvre (66 %). Leur part est de 58 % sur l'ensemble de la Guadeloupe. Dans le même temps, on observe une hausse de 4 points du volume de travail des salariés permanents non familiaux et des saisonniers.

Graphique 4

Le travail familial toujours majoritaire

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)

2. Coexploitants familiaux inclus

Champ : Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

Source : Agreste - Recensements agricoles

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- voir une activité agricole et commercialiser sa production ;
- atteindre une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, ou un seuil spécifique (0,3 ha de cultures spécialisées, ou 0,1 ha de maraîchage, ou 2 bovins adultes, ou 6 caprins, ...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les résultats définitifs du recensement agricole 2020.



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Service de l'information statistique, économique et du pilotage
Route de Saint-Phy
Saint-Claude
97109 BASSE-TERRE Cedex

Directeur de la publication : Sylvain VEDEL
Composition : SISEP
Rédacteurs : T. GLINEZ, F. LÉTOUBLON, F. MEBARKI
Dépot légal : Novembre 2022
ISSN : 1155-4037
© Agreste 2022